

**Ecole de Musique du Chesnay**

**PROJET D'ÉTABLISSEMENT**  
**2021-2026**

*Projet au 24 juin 2021*

# Table des matières

PRÉAMBULE .....	1
L'École.....	1
... dans son environnement.....	1
I - ORIENTATIONS GÉNÉRALES / VOCATION DE L'ÉCOLE .....	2
Acteur culturel : enseignement et diffusion musicale .....	2
Acteur social investi dans la vie locale.....	2
II - PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT .....	3
A. LE PERSONNEL : Instances au service de la mission.....	3
B. LES LOCAUX.....	4
C. LES ÉLÈVES .....	5
RÉCAPITULATIF PAR INSTRUMENT .....	6
III - LES ACTIVITES DE L'ÉCOLE .....	7
A. LES ÉTUDES ARTISTIQUES .....	7
L'organisation des études en cycles :.....	7
Les Modalités d'évaluation : .....	9
Le Parcours Adultes : .....	9
B. LA PRODUCTION MUSICALE .....	9
C. LES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE .....	10
IV - PROJET DE DÉVELOPPEMENT SUR 5 ANS .....	11
A. NOS ATOUTS .....	11
B. NOS FRAGILITÉS .....	11
C. NOS PROJETS .....	11
Aménagement des locaux.....	12
Matériel.....	13

# PRÉAMBULE

## L'École...

Fondée par Simone et Fernand ROGER comme une extension de l'Association Chorale Saint-Yves qu'ils avaient créée plusieurs années auparavant, l'École de Musique du Chesnay voit le jour en 1972 dans des locaux municipaux situés rue des Deux Frères. Après plusieurs déménagements, l'école se trouve désormais au 7 avenue Dutartre.

L'École de Musique est une Association Loi 1901 à but non lucratif, dont la présidence est assurée par Monsieur Benoît Marcihacy depuis 2013. Elle est instituée en établissement doté d'un(e) directeur(trice), d'un secrétariat composé de deux secrétaires à temps partiel et d'une quarantaine d'enseignants artistiques spécialisés.

C'est aujourd'hui une école de proximité où sont inscrits en temps normal (hors crise sanitaire), toutes disciplines musicales confondues, plus 600 élèves, issus du Chesnay-Rocquencourt pour deux tiers d'entre eux, et du territoire de VGP pour le tiers restant. Notre établissement permet au plus grand nombre d'accéder à une formation artistique de qualité, en réponse aux attentes de la mairie. L'École accueille en outre, dans le cadre des « Matins malins », les enfants chesnayscourtois inscrits en ateliers périscolaires chaque mercredi matin (initiation musicale, présentations d'instruments...).

## ... dans son environnement

La ville du Chesnay-Rocquencourt compte 31 306 habitants. Elle comptabilise, en 2021, 378 berceaux au sein des 9 crèches, 6 écoles maternelles pour 747 élèves, 5 écoles élémentaires pour 1158 élèves, 1 collège pour 764 élèves et 1 lycée professionnel pour 494 élèves. À cela il convient d'ajouter l'établissement privé Blanche de Castille, 423 élèves en élémentaire dont 30 en grandes sections de maternelle, 1096 collégiens et 926 lycéens.

Elle dispose d'infrastructures culturelles : une bibliothèque (5550 inscrits), une école associative de danse (935 élèves), une école associative de musique (600 élèves) des cours municipaux de théâtre (88 élèves) et depuis 2010 un Festival interscolaire d'Art Dramatique avec 100 participants des Lycées du département.

C'est également une commune équipée de salles de diffusion : une salle de spectacle appelée "la Grande Scène" d'une jauge de 616 places, le Théâtre Nouvelle-France (295 places), une salle des fêtes (220 places) et une salle d'exposition (400 places) qui accueillent toutes les manifestations de la saison culturelle ainsi que les différentes activités d'un monde associatif local riche et dynamique. De plus, depuis la fusion des communes du Chesnay et de Rocquencourt le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le territoire bénéficie également du Théâtre André Malraux d'une jauge de 201 places.

## I - ORIENTATIONS GÉNÉRALES / VOCATION DE L'ÉCOLE

Conformément à la déclaration du 19 mars 1976 auprès de la préfecture des Yvelines, parue dans le JORF du 7 avril 1976, « **l'École de musique, de danse et d'art dramatique du Chesnay a pour objet la découverte, l'enseignement et la propagation de la musique, de la danse et de l'art dramatique sous toutes leurs formes** ».

A ce titre, la vocation de l'École de Musique est double : être un acteur culturel (lieu d'apprentissage et de diffusion artistique), mais également un acteur social pleinement inscrit au sein de la collectivité.

### Acteur culturel : enseignement et diffusion musicale

L'École s'étant jusqu'à présent développée autour de la discipline musicale, sa mission première est aujourd'hui d'enseigner la musique : elle participe à la formation d'amateurs accomplis, quelle que soit la discipline, et développe également la sensibilité à tous styles musicaux. C'est un lieu où l'on peut trouver un large éventail de pratiques individuelles et collectives. Elle se doit d'être le fer-de-lance de l'éducation musicale au sein de la commune. L'École conduit ses projets en conformité avec le schéma pédagogique de 2008, toujours d'actualité, préconisé par le Ministère de la Culture.

Sa mission culturelle passe également par une importante diffusion musicale. Celle-ci fait partie intégrante de la formation des élèves musiciens qui participent, par leurs prestations, à la qualité de vie de la collectivité et à son animation. Les acteurs de l'École étant les premiers sollicités pour cette diffusion, ils s'entourent d'artistes extérieurs selon les besoins ponctuels. Ces pratiques favorisent également le lien entre amateurs et professionnels.

L'École organise ou participe à de nombreuses manifestations ou concerts, que ce soit au sein de ses locaux (Impromptus, Cartes Blanches, Heures Musicales, Auditions...) ou à l'extérieur (Concerts au Théâtre Nouvelle France, à la Grande Scène du Chesnay, à la Bibliothèque du Chesnay, mais aussi chez Domitys ou les Petites Soeurs des Pauvres à Versailles...). L'École de musique est au cœur d'échanges multiples avec le service culturel municipal (bibliothèque, saison culturelle...) ainsi qu'avec les autres associations culturelles (école de danse, école de théâtre). Elle reste à l'écoute des attentes de la commune et peut ainsi être amenée à développer de nouvelles disciplines ou projets artistiques.

### Acteur social investi dans la vie locale

L'École est également un acteur social dans la mesure où elle crée du lien par ses différentes actions : concerts en maisons de retraite, à l'hôpital, à la Bibliothèque, Matins Malins... Chaque intervention est l'occasion de toucher un public différent et d'établir des ponts, notamment intergénérationnels.

En partenariat avec l'Education Nationale, l'École de Musique est chargée du domaine de la sensibilisation auprès du monde scolaire et des jeunes enfants. A ce titre, les Matins Malins offrent aux plus jeunes l'opportunité parfois unique pour eux, d'approcher la musique et les instruments. D'autres projets répondent également à des objectifs municipaux (commémorations, jumelage avec Heppenheim,...).

Les partenariats exercés avec les établissements scolaires et avec les associations locales renforcent le lien entre les artistes, les habitants et leur cadre de vie. Par tous les réseaux qu'elle développe, la musique tisse des liens dans la population, au cœur des ensembles musicaux et entre les groupes. Ces initiatives relient l'apprentissage musical à la pratique amateur et l'intègrent dans le contexte socioculturel local.

## II - PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

### A. LE PERSONNEL : Instances au service de la mission

L'Association est administrée par un **Conseil d'Administration**, composé de membres de droit (les membres du Bureau – président, trésorier et secrétaire -, le directeur(trice), le Maire du Chesnay-Rocquencourt et les élus désignés) et de membres élus (3 représentants des salariés, 4 représentants des parents d'élèves mineurs et 2 représentants des élèves adultes).

Le Conseil d'Administration élit pour un an renouvelable son **Bureau**, composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier (tous bénévoles). Le CA a droit de contrôle sur le Bureau. Le Bureau, quant à lui est responsable de l'ensemble du personnel de l'Ecole et expédie les affaires courantes. Le Président est mandaté par le CA pour examiner les candidatures au poste de Directeur(trice) ; la nomination est faite par le Bureau, sur proposition du Président.

L'Assemblée Générale est convoquée annuellement par le Président.

Ce sont bien ces instances qui élaborent l'orientation des actions de l'Ecole, et les moyens mis en œuvre pour les réaliser. La collaboration en bonne entente entre le Bureau de l'Ecole et la Mairie est déterminante pour avancer efficacement et monter des projets cohérents.

Au service des missions de l'Ecole, on trouve par ailleurs une quarantaine de salariés, répartis comme suit :

#### 1. Équipe administrative

- 1 directeur(trice)
- 2 secrétaires à temps partiel dont une chargée de communication.

#### 2. Équipe pédagogique :

Une quarantaine d'enseignants répartis en 5 départements : cordes, vents, claviers, percussions et pratiques collectives.

#### 3. Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique a été mis en place depuis septembre 2017 ; il s'agissait d'un des objectifs du précédent projet d'établissement. Il est composé du directeur (ou la directrice) entouré(e) de 3 professeurs volontaires nommés par le Bureau sur proposition de la Direction, de manière à représenter l'ensemble des départements (l'un d'eux est obligatoirement issu des

pratiques collectives). Le conseil pédagogique favorise une bonne cohésion de l'équipe dans son ensemble, il émet des propositions sur toutes les questions pédagogiques de l'établissement et participe à la conception, la mise en œuvre et la coordination de ses différents projets, tels que les Cartes Blanches, Heures Musicales par exemple. Il coordonne également les évaluations et examens, et peut tenir le rôle de jury interne (si par exemple il n'y a qu'un seul professeur dans la discipline concernée).

#### 4. Équipe technique

Deux techniciens son et lumière, pris en charge par l'Association, sont mis à disposition par la direction des affaires culturelles de la ville du Chesnay, en fonction des besoins pour les spectacles, particulièrement au TNF ou à la Grande Scène.

## B. LES LOCAUX

Les locaux, d'une superficie totale d'environ 800 m<sup>2</sup>, appartiennent à la Ville et sont loués par l'association à la municipalité.

Répartis sur deux niveaux, ils comportent :

- au rez-de-chaussée :
  - un secrétariat et un bureau de direction
  - 1 Auditorium d'une jauge de 100 places
  - 5 salles de cours
- au premier étage :
  - 11 salles de cours
  - 1 salle des professeurs

En accord avec la Mairie, l'école a également accès, pour diverses manifestations musicales, aux salles de spectacles du Chesnay :

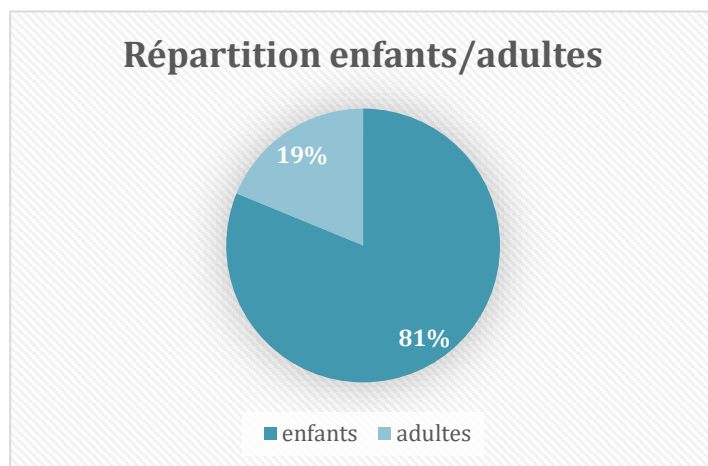
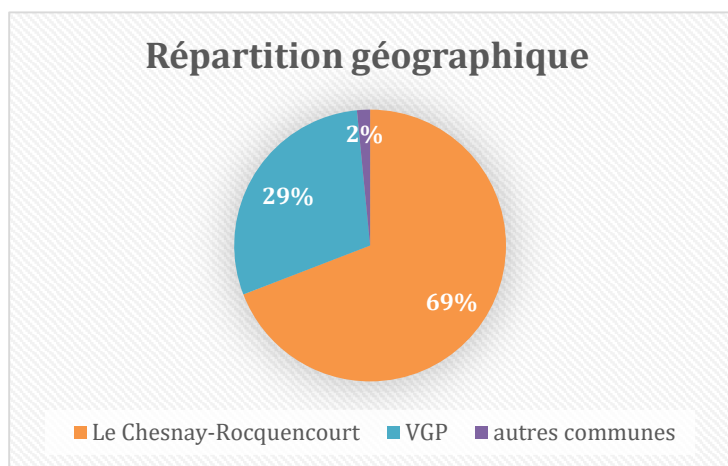
- la Grande Scène du Chesnay (616 places) pour les grands concerts de fin d'année (une année sur deux en alternance avec l'École de Danse)
- le Théâtre Nouvelle-France (285 places) pour les Concerts de Noël, de Printemps et autres concerts
- la Salle des Fêtes (220 places)

## C. LES ÉLÈVES

**EFFECTIF TOTAL : 580 élèves (septembre 2020)**

Répartition géographique :

- Élèves habitant dans la commune gestionnaire..... 401
- Élèves habitant les communes de Versailles Grand Parc ..... 170
- Élèves habitant d'autres communes ..... 9



Répartition enfants / adultes :

- Enfants..... 471
- Adultes..... 109

Formation musicale (397 élèves)

- Éveil et initiation ..... 37
- Adultes ..... 13
- Cycle 1 ..... 182
- Cycle 2 ..... 125

Pratiques collectives (223 élèves)

LES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX (98 ÉLÈVES)

- Atelier musique traditionnelle .....7
- Orchestre à cordes 1er cycle.....6
- Orchestre symphonique ..... 30
- Orchestre d'harmonie ..... 25
- Musique de chambre ..... 18
- Ensemble Baroque .....6
- Ensemble de guitares .....6

LES CHORALES (125 ÉLÈVES)

- Cantourelle (4/6 ans) ..... 21
- Canzonetta (7/9 ans) ..... 104

## RÉCAPITULATIF PAR INSTRUMENT

<b>Instruments</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Accordéon	5
Alto	6
Chant lyrique	33
Clarinette	18
Clavecin	7
Contrebasse	1
Cor d'harmonie	7
Flûte à bec	6
Flûte traversière	50
Guitare	56
Harpe	7
Hautbois	12
Orgue	14
Percussion / Batterie	12
Piano	190
Saxophone	14
Trombone	7
Trompette	16
Tuba	2
Violon	59
Violoncelle	22
<b>TOTAL</b>	<b>544</b>
Élèves non instrumentistes : 36 (éveil et initiation)	



## III - LES ACTIVITES DE L'ECOLE

### A. LES ÉTUDES ARTISTIQUES

L'école s'efforce d'appliquer le schéma d'orientation pédagogique de 2008 préconisé par le Ministère de la Culture et toujours d'actualité.

#### L'organisation des études en cycles :

Aux plus jeunes sont proposées deux années d'éveil musical (enfants de 4 et 5 ans ⇔ Maternelles) et une année d'initiation (enfants de 6 ans ⇔ CP). L'année d'initiation peut comprendre l'initiation musicale générale en groupe, et/ou une initiation instrumentale en cours individuels. Les tout petits peuvent rejoindre la chorale Cantourelle.

Puis, le cursus d'apprentissage instrumental proprement dit est divisé en trois cycles, d'une durée de 3 à 5 ans chacun, et proposé aux élèves âgés d'au-moins 7 ans (à partir du CE1). Les élèves ont la possibilité d'accomplir leur cursus total entre 6 et 12 ans, en fonction des évaluations, de l'avis du professeur et du directeur.

Au cursus instrumental s'ajoute en parallèle le cursus de Formation Musicale (anciennement appelée « solfège »), réparti en 2 cycles de 4 et 3 années chacun. Les élèves qui débutent pendant les années collèges bénéficient d'un parcours « Ado » plus condensé. **La Formation Musicale est une discipline complémentaire obligatoire et gratuite.** La pratique du chant choral est également obligatoire pour les jeunes enfants au cours des deux premières années (Chorale Canzonetta), afin de leur faire expérimenter d'emblée la musique dans sa dimension collective.

A l'issue du cursus, les élèves qui le souhaitent ont la possibilité de poursuivre leur perfectionnement au sein de "l'Année récital" qui leur offre la possibilité de jouer en public un programme d'une vingtaine de minutes. Cette proposition est faite pour **une durée de trois ans** aux élèves qui, ensuite, rejoindront le parcours adultes s'ils souhaitent poursuivre leur pratique au sein de l'Ecole.

## Cursus de Formation Musicale

Eveil 1 & Eveil 2 <i>(enfants de 4 et 5 ans)</i>	45 min / 1h + chorale possible
Initiation musicale <i>(enfants de 6 ans / CP)</i>	1h + chorale possible
<b>FM 1<sup>er</sup> Cycle</b>	
1C1a	1h + 1h chorale
1C2a	1h + 1h chorale
1C3a	1h + début possible autre pratique collective
1C4a	1h30
<b>FM 2<sup>nd</sup> Cycle</b>	
2C1a	1h30
2C2a	1h30
2C3a	1h30

<b>Parcours Ado</b>	
Ado 1	1h30
Ado 2	1h30
Ado 3	1h30
2C3a	1h30

## Cursus Instrumental

Initiation <i>(enfants de 6 ans / CP)</i>	20 min
<b>1<sup>er</sup> Cycle</b>	
1C1a	20 min
1C2a	20 min
1C3a	30 min
1C4a	30 min
<b>2<sup>nd</sup> Cycle</b>	
2C1a	30 min
2C2a	30 min
2C3a	30 min
2C4a	30 min
<b>3<sup>ème</sup> Cycle</b>	
3C1a	45 min
3C2a	60 min
3C3a	60 min

<b>Parcours Adultes</b> Hors Cycle
30 min Possibilité achat temps de cours supplémentaire

<b>Année Récital</b> (Hors-Cursus)	
3 années max	60 min

## Les Modalités d'évaluation :

L'École fait le choix d'un cursus ponctué d'évaluations ou d'examens. Ce fonctionnement encourage et motive bon nombre d'élèves qui se trouvent stimulés par ces perspectives, et permet également de fixer des objectifs homogènes par des programmes communs en fin de cycles.

Les évaluations ou examens ont lieu une fois par an, entre les vacances d'hiver et de printemps, pour éviter les interférences avec les échéances scolaires de fin d'année.

- Les évaluations ont lieu en interne, devant le professeur et un autre enseignant, s'il y en a, du même instrument. Dans le cas contraire, le directeur ou un membre du conseil pédagogique effectuera l'évaluation avec le professeur.

- Les examens de fin de cycles ont lieu devant un jury composé du professeur, du directeur et d'un invité extérieur (musicien/enseignant).

Pour obtenir le diplôme de fin de cursus, l'élève devra également avoir validé une épreuve de Musique de Chambre au cours de son 3<sup>ème</sup> cycle.

Tout au long du cursus, un livret d'évaluation accompagne les élèves. Il est rempli par les professeurs et adressé aux familles de façon semestrielle.

## Le Parcours Adultes :

Parallèlement au cursus précédemment décrit, le parcours Adultes est ouvert aux élèves majeurs qui souhaitent bénéficier d'un enseignement musical sans toutefois que celui-ci soit ponctué par des évaluations ou des examens de fin de cycle. Il s'articule autour d'une pratique individuelle ainsi que collective. Outre la possibilité pour les adultes de participer aux diverses manifestations de l'École, trois concerts trimestriels leur sont exclusivement dédiés.

## B. LA PRODUCTION MUSICALE

Les manifestations organisées par l'École de Musique sont multiples (près de 60 sur une année) et variées :

- Les Impromptus : ils ont lieu à l'Auditorium de l'École de Musique, ce sont des auditions qui permettent aux élèves de présenter un travail finalisé. Ils ont traditionnellement lieu un mercredi par mois à 19h, mais le jour peut varier en fonction des besoins et des disponibilités des professeurs.
- Les Heures Musicales : concerts donnés exclusivement par des professionnels de l'École de Musique et artistes extérieurs, d'une durée d'une heure. Les Heures Musicales ont lieu à l'Auditorium.

- Les auditions de classes : elles sont traditionnellement organisées par chaque professeur en fin d'année scolaire, mais chacun a la possibilité d'en proposer d'autres tout au long de l'année.
- Les animations : elles se passent essentiellement en milieu scolaire, dans les établissements pour personnes âgées de la ville et au sein des Matins malins.
- Les concerts : ils sont programmés au Théâtre Nouvelle-France ou à la Grande Scène.
- Les commémorations : elles concernent les élèves musiciens instrumentistes à vent et à percussions qui peuvent venir renforcer les rangs de l'orchestre d'harmonie.
- Les stages : chaque année, l'école propose différents stages à l'initiative des professeurs. Ils se déroulent à l'école au cours de week-end, et sont encadrés par des artistes-enseignants invités. Ils donnent lieu à un concert de fin de stage.

### C. LES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

À la demande des directions des établissements scolaires de la ville, l'équipe enseignante peut organiser des animations ponctuelles, comme par exemple des présentations de familles d'instruments. L'École est ouverte à toute proposition de projet en milieu scolaire, sous réserve d'un accord avec la municipalité.

## IV - PROJET DE DÉVELOPPEMENT SUR 5 ANS

### A. NOS ATOUTS

- une équipe qualifiée, engagée et motivée
- emplacement géographique central, favorisant un accès facile pour tous les élèves du territoire de Versailles Grand Parc
- des salles de cours spacieuses et un auditorium de belle capacité
- ambiance favorisant épanouissement, sérieux, et bien-être des élèves
- enseignement individualisé permettant un accompagnement personnalisé de l'élève
- nombreux moments musicaux créant un pont entre pédagogie et production musicale
- un public initié et attaché à l'Ecole
- pratiques vocales et instrumentales ancrées depuis longtemps dans la population locale
- un parc instrumental enrichi conformément au dernier projet d'établissement ; à poursuivre
- un parking qui rend l'Ecole accessible, pour les professeurs comme les élèves
- techniciens son et lumière pour les manifestations, mis à disposition par la Ville, rémunérés par l'Ecole de musique

### B. NOS FRAGILITÉS

- Contexte budgétaire très contraint :
  - ⇒ Ferme les perspectives d'évolution des temps de cours, pourtant nécessaires pour rester cohérents avec nos exigences pédagogiques ainsi qu'avec les pratiques en vigueur dans les conservatoires environnants.
  - ⇒ Limite les capacités d'investissement (renouvellement du parc instrumental, accès aux nouvelles technologies...)
  - ⇒ Maintient la rémunération des enseignants à un niveau peu attractif pour des professeurs diplômés.
- Politique tarifaire :
  - ⇒ Equilibre délicat à trouver entre participations des familles (après plusieurs années d'augmentation, les tarifs de l'école atteignent le seuil de tolérance des familles) et subvention de fonctionnement de la Ville, soutien vital pour l'Ecole
  - ⇒ Grille tarifaire complexe, pas toujours aisée à lire et à comprendre

### C. NOS PROJETS

Avant de préciser plus avant la nature de nos projets, nous pouvons rappeler ceux qui figuraient dans le précédent projet d'établissement et qui ont été réalisés : la création du conseil pédagogique, la création de l'orchestre à cordes 1<sup>er</sup> cycle, l'investissement dans le parc instrumental.

D'autres, en revanche, n'ont pas encore pu être concrétisés et restent pleinement d'actualité, particulièrement l'augmentation des temps de cours, et du nombre d'heures d'accompagnement.

## Projets pédagogiques

- Poursuite de l'augmentation progressive des temps de cours instrumentaux individuels, particulièrement en 1<sup>er</sup> cycle 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> années (pour atteindre 30 minutes) et 2<sup>ème</sup> cycle 4<sup>ème</sup> puis 3<sup>ème</sup> années (pour atteindre 45 minutes). Nécessité pédagogique et de positionnement vis-à-vis des établissements environnants.
- Augmentation du nombre d'heures d'accompagnement
- Ouvrir plus largement nos enseignements à l'accueil des personnes porteuses de handicaps, que ce soit physiques ou mentaux (déficit visuel ou autisme en particulier)
- Renouvellement du conseil pédagogique et de ses missions
- Réflexion sur la modernisation des méthodes d'enseignement de Formation Musicale, avec l'introduction de méthodes plus actuelles (numériques entre autres), en vue de rendre ces apprentissages plus attractifs – créer plus de ponts entre apprentissages FM et pratique instrumentale
- Continuer de développer les pratiques collectives, à valider en second et troisième cycles (ensemble, orchestre et/ou musique de chambre)
- Développer la curiosité et l'esprit critique de nos élèves, en les encourageant à participer/assister à un concert ou impromptu par trimestre, et en organisant des cours communs interactifs
- Réflexion sur la création d'une classe de piano « variétés, impro, composition »
- Au sein de certains départements pédagogiques, développer les effectifs dans les classes les moins étoffées (alto, harpe, percussions...)

Les chiffrages correspondant à ces différents objectifs seront précisés à mesure que les projets seront jugés recevables pas la Mairie, seule détentrice de la réponse financière dès lors que nos tarifs ont atteint leur niveau maximum d'acceptabilité.

## Aménagement des locaux

En premier lieu, il est indispensable de rendre nos locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, par l'installation d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur. La municipalité en a fait l'une de ses priorités.

D'autre part, l'aménagement des locaux de l'École, malgré la qualité des salles insonorisées, nécessite une réhabilitation phonique et thermique par le remplacement de toutes les fenêtres. Là encore, l'équipe municipale en place semble s'être saisie du sujet

Il est également nécessaire pour des raisons évidentes de conservation d'instruments tels que harpe, clavecin et contrebasse, d'aménager des salles avec de bonnes conditions d'hygrométrie (salles Chabrier, Jolivet, Messiaen au rez-de-chaussée).

Pour finir, si le parking est un atout pour notre Ecole, il faudrait toutefois en redéfinir les règles d'usage, au seul profit des écoles concernées, et réglementer son accès en conséquence.

## Matériel

L'achat et l'entretien de matériel adapté doivent impérativement être poursuivis afin de permettre aux élèves et aux professeurs de travailler dans des conditions optimales. Les investissements et restaurations souhaités pour les 5 années à venir ont fait l'objet d'un plan d'investissements communiqué en Mairie en date du 9 février 2021 (joint en annexe) et s'échelonnent ainsi :

### 2021-2022 :

- Achat d'une harpe celtique Salvi et renouvellement de deux jeux de cordes
- Achat de matériel d'éveil musical
- Achat de 2 sièges de batterie

### 2022-2023 :

- Achat d'une clarinette en mi b
- Achat d'une contrebasse  $\frac{3}{4}$  et d'un archet de contrebasse

### 2023-2024 :

- Achat d'un piano  $\frac{1}{4}$  de queue Steinway (ou autre facteur de qualité) pour l'auditorium  
Il ne s'agit pas d'acheter un « piano de concert », mais un piano de belle facture, et proportionné à la taille de notre auditorium, pour permettre des prestations de qualité au sein de notre établissement.

### 2025-2026 :

- Investissement en matériel informatique et numérique pour équiper les classes de Formation Musicale

Fait au Chesnay, le 25/6/2021

Didier Trouboul,  
Directeur



Claire Porteaux,  
Directrice déléguée



Benoît Marilhacy,  
Président

